



RAPPORT D'ALLOCATION
RAPPORT D'IMPACT
DES OBLIGATIONS VERTES



S O M M A I R E

01

p. 3

VALOREM EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

02

p. 4

LA POLITIQUE RSE DU GROUPE VALOREM

03

p. 6

RAPPORT D'ALLOCATION

p. 6

A/ Utilisation des fonds

p. 8

B/ Processus de sélection et évaluation des projets

p. 8

C/ Allocation et gestion des fonds

04

p. 9

RAPPORT D'IMPACT

01

VALOREM EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

VALOREM, L'ÉNERGIE D'AGIR

Opérateur indépendant en énergies vertes, le Groupe VALOREM accompagne la transition énergétique en promouvant des solutions durables et accessibles à tous.

Grâce à son intégration verticale, le Groupe VALOREM a la capacité d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant le développement des projets, leur construction, leur exploitation et maintenance, jusqu'à leur démantèlement.

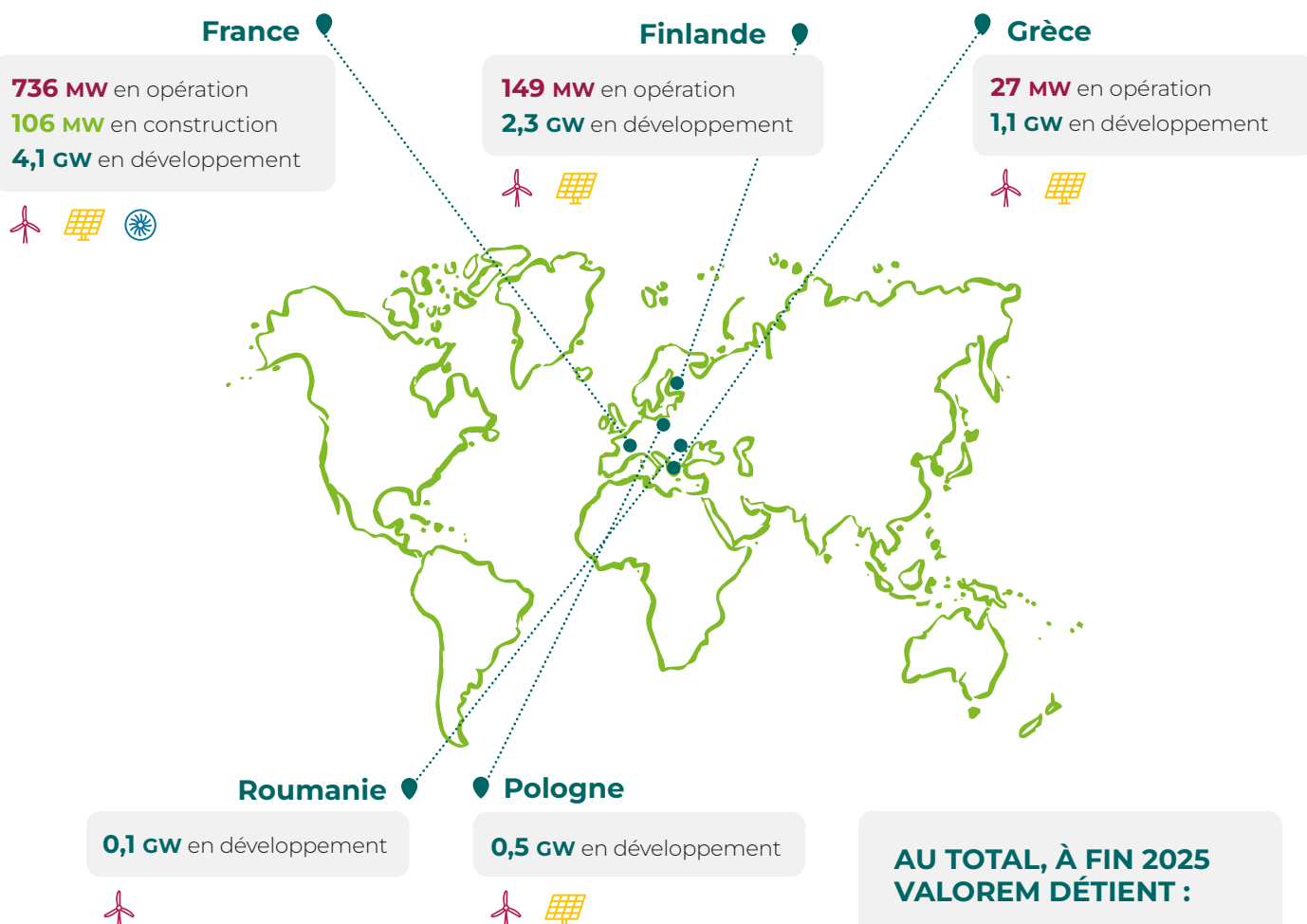
Cette organisation lui permet de maîtriser toutes les étapes pour la production d'électricité issue de sources variées : solaire photovoltaïque, hydroélectricité, éolien, et stockage batterie notamment.

VALOREM est présent en France, en Finlande, en Grèce, en Pologne, et depuis ce début d'année 2026, en Italie. Le Groupe dispose également d'un partenariat stratégique avec TRIBRID en Suède, pour le développement de près d'un gigawatt de projets éoliens et photovoltaïques.



IMPLANTATION DE VALOREM

CARTOGRAPHIE DES PARCS ET DES PROJETS À FIN 2025



AU TOTAL, À FIN 2025 VALOREM DÉTIENT :

912 MW en opération
106 MW en construction
8,6 GW en développement

N.B. Le Groupe VALOREM développe également près de 500 MW de projets éolien offshore au sein de l'Union Européenne.

02

LA POLITIQUE RSE DU GROUPE VALOREM

Entreprise éco-vertueuse depuis sa création, le Groupe VALOREM est devenu entreprise à mission en 2021. Fidèle à ses valeurs, le Groupe s'inscrit dans une dynamique de développement à impact positif. Son cœur de métier : contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en veillant à limiter son impact environnemental.

Cette ambition s'exprime à travers une stratégie RSE structurante, tournée vers les territoires accueillant ses projets d'énergies renouvelables et intégrée à sa feuille de route de Mission.

VALOREM EN TANT QU'ENTREPRISE A MISSION

Être une entreprise à mission, c'est faire le choix d'aligner durablement performance économique et impact positif sur la société et l'environnement. Pour le Groupe VALOREM, dont les activités sont au cœur de la transition énergétique et écologique, ce statut traduit une conviction profonde : le développement des énergies renouvelables doit participer activement à la transition vers un monde bas-carbone, en y associant les territoires et les citoyens.

Quatre ans après l'adoption de ses nouveaux statuts, il s'agit désormais de mesurer concrètement l'impact des actions menées et de continuer à les approfondir dans la stratégie et le fonctionnement de l'entreprise.

C'est précisément l'objet de l'évaluation de la Mission, réalisée tous les deux ans par un organisme tiers indépendant, conformément au cadre légal de la loi PACTE. La Mission a été évaluée en 2024, et le sera à nouveau en 2026.

Ces résultats viennent également nourrir la réflexion en cours, le Groupe VALOREM étant actuellement engagé dans la réécriture de sa feuille de route.



VALOREM A INSCRIT DANS SES STATUTS SA RAISON D'ÊTRE, « VALORISER ENSEMBLE LES ÉNERGIES DES TERRITOIRES POUR OUVRIR LA VOIE À UN AVENIR DURABLE ET SOLIDAIRE », AINSI QUE LES SIX GRANDS OBJECTIFS DE SA MISSION :



ENGAGES, AU-DELA DE L'ENERGIE

En décembre 2025, le Groupe Valorem a renforcé son engagement en faveur de la biodiversité en rejoignant le label des entreprises « engagé[e]s pour la nature », après avoir signé les 10 principes communs.

Accompagné par le cabinet de conseil, UTOPIES, VALOREM s'attachera dans les prochains mois à cartographier ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, avant d'élaborer un plan d'actions SMART sur une durée de 2 à 4 ans, qui sera ensuite soumis à l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

En complément de ses engagements environnementaux, VALOREM œuvre également pour l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'inclusion, à travers notamment son Groupe de Travail Handicap (GT Handicap), qui coordonne des initiatives visant à promouvoir l'accessibilité, la sensibilisation et l'intégration au sein du Groupe.

Tout au long du mois de juin, les équipes de VALOREM ont ainsi relevé les défis de la 5e édition de l'Activ' Challenge, articulés autour de trois thématiques essentielles : les fondamentaux du handicap, la santé mentale et l'accessibilité.

Au total, 104 collaborateurs ont participé et permis au Groupe d'atteindre, pour cette première édition, la 74e place parmi 1231 entreprises présentes.

Ce résultat encourageant souligne la volonté de VALOREM de former et sensibiliser de nombreux collaborateurs en matière de Handicap. Ce projet s'inscrit dans la continuité des politiques sociales en faveur de l'inclusion du Groupe et de ses engagements en faveur de la qualité de vie au travail.

A/ UTILISATION DES FONDS


Le 27 juillet 2023, le Groupe VALOREM a procédé à une émission obligataire de type Euro PP. Cette opération a obtenu la labellisation « Green Bond », attestant de sa conformité en matière de financements verts.

Les fonds issus de cette émission ont été alloués à des Projets Eligibles verts, localisés en Europe et soumis aux principes directeurs de l'OCDE.

Leur sélection a été rigoureuse : chaque actif financé ou refinancé a fait l'objet d'une analyse climatique approfondie, visant à s'assurer qu'aucun d'entre eux ne porte préjudice aux objectifs environnementaux définis par la Taxonomie Européenne, plus connu sous l'acronyme DNSH (Do Not Significant Harm).

Au-delà de cette exigence, les parcs éligibles ont été évalués au regard de leur contribution à la lutte contre le changement climatique, conformément aux critères de la réglementation européenne. L'ensemble de cette démarche est encadré par le Document Cadre de Financements Verts du Groupe, accessible sur son site Internet.

Pour rappel, les parcs sont éligibles à ce financement conformément au tableau ci-dessous :

Catégories de Projets Eligibles verts	Critères d'éligibilité environnementaux	Contribution aux objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne	Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
Production d'électricité d'origine renouvelable	<p>Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables grâce aux technologies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Énergie solaire photovoltaïque ; ● Énergie éolienne ; ● Énergie marine ; ● Centrale hydroélectrique. <p>Projets répondant aux critères techniques de la taxonomie de l'UE en regard de l'activité économique correspondante tels que définis à l'annexe 1 du Document Cadre de Financement Vert, étant précisé que les projets hydro électricques sont des projets de petite taille, au fil de l'eau.</p>	<p>Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique (Article 10) - 1a) en produisant, transportant, stockant, distribuant ou utilisant des énergies renouvelables conformément à la Directive (UE) 2018/2001⁽¹⁾, notamment par l'emploi de technologies innovantes potentiellement porteuses d'importantes économies futures ou par un renforcement ou une extension nécessaire du réseau :</p> <p>4.1 Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque ;</p> <p>4.3 Production d'électricité à partir d'énergie éolienne ;</p> <p>4.4 Production d'électricité au moyen de technologies d'énergie marine ;</p> <p>4.5 Production d'électricité par une centrale hydroélectrique.</p>	<p> Cibles 7.1 et 7.2</p> <p> Cibles 9.1 et 9.4</p> <p> Cible 12.2</p>

(1) (EU) 2020/852, disponible ici : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=EN>

<p>Stockage d'énergie renouvelable</p>	<p>Construction et exploitation d'installations qui stockent l'énergie renouvelable et la restituent ultérieurement sous forme d'électricité ou d'énergies renouvelables, comme l'hydrogène.</p> <p>Projets répondant aux critères techniques de la taxonomie de l'UE en regard de l'activité économique correspondante tels que définis à l'annexe 1 du Document Cadre de Financement Vert.</p>	<p>Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique (Article 10) – i) en facilitant l'une des activités énumérées aux points 1a) en stockant des énergies renouvelables, notamment par l'emploi de technologies innovantes potentiellement porteuses d'importantes économies futures ou par un renforcement ou une extension nécessaire du réseau :</p> <p>4.10 Stockage de l'électricité ;</p> <p>4.12 Stockage d'hydrogène.</p>	<div data-bbox="1315 203 1449 338" data-label="Image"> </div> <p>Cible 13.1</p> <p>Liste complète des (ODD) ⁽²⁾</p>
-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(2) Site internet des Nations Unies, liste complète des Objectifs de Développement Durable (ODD) : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

B/ PROCESSUS DE SÉLECTION ET ÉVALUATION DES PROJETS

Depuis le lancement de l'opération en 2023, le Comité de Financements Verts, composé d'un membre du Comité Exécutif de VALOREM, de son Directeur Financier et de sa Responsable RSE, s'est réunie à 10 reprises au cours des différents exercices.

L'objectif principal des 9 premières réunions étaient de sélectionner les Projets Eligibles, de vérifier leur conformité réglementaire et environnemental, et de valider les montants alloués à chacun d'entre eux.

Les fonds étant désormais entièrement alloués, le Comité de Financement Verts s'est assuré du bon alignement des Projets Eligibles au cours de ce nouvel exercice.

C/ ALLOCATION ET GESTION DES FONDS

Actifs	Date de closing	État d'avancement	Localisation	CAPEX (M€)	Contribution substantielle	Financement/refinancement	Allocation au 31/12/24 (M€)
La Tour Blanche	déc.-20	En exploitation	Dordogne	4,0	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	Refinancement	3,587
Saint-Marcel	déc.-20	En exploitation	Indre	4,1	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	Refinancement	4,074
Saint-Secondin	mars-21	En exploitation	Vienne	26,4	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Refinancement	24,604
La Fibat	sept.-21	En exploitation	Haute-Garonne	7,3	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	Refinancement	6,584
Longueil	déc.-21	En exploitation	Seine-Maritime	31,1	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Refinancement	15,784
Amoures	juil.-22	En exploitation	Hérault	20,3	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Financement	3,070
Rose des vents	juil.-22	En exploitation	Mayenne	15,6	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Financement	2,577
Saint-Amans	juil.-22	En exploitation	Tarn	21,3	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Financement	3,300
Valtoret	juil.-22	En exploitation	Tarn	16,2	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Financement	7,200
Cheniers	déc-22	En construction	Marne	20,5	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Financement	2,620
Rouans	juil-23	En exploitation	Loire-Atlantique	10,2	Production d'électricité à partir d'énergie éolienne	Financement	1,600

Au 31 décembre 2024, l'intégralité des 75 millions d'euros levés lors de cette émission obligataire avait été allouée à des projets photovoltaïques et éoliens, dans le respect de l'engagement d'allocation des fonds sous 24 mois. Au cours de l'année 2025, aucun de ces Projets n'a été cédé. L'allocation reste donc identique à l'exercice 2024.

Pour rappel, ces allocations se répartissent entre « financement » et « refinancement ».

Le « refinancement » concerne les projets dont le closing financier et le décaissement des fonds propres sont tous deux intervenus avant la date de closing des obligations vertes.

A contrario, le « financement » couvre les projets non closés à cette date, ainsi que ceux dont les fonds propres n'avaient pas encore été décaissés. Dans ce second cas, le Groupe s'engage à ne financer que les fonds propres et non la totalité des CAPEX via l'instrument de financement vert.

A fin 2025, la part de « refinancement » représentait 72.8% des allocations, contre 27.2% pour le « financement ».

04

RAPPORT D'IMPACT

Dès la conception de ses projets, VALOREM a toujours intégré les dimensions sociales et environnementales au cœur de ses préoccupations.

Les indicateurs présentés dans ce reporting d'impact illustrent concrètement certaines initiatives du Groupe, tout en ne reflétant qu'une partie de l'engagement RSE de VALOREM, dont la démarche est bien plus large.

	Impacts environnementaux		Impacts sociaux
	Nombre de foyers alimentés par la production réalisée en 2025 (GWh) ¹	Tonnes de CO ₂ évitées par an ²	Partage de la valeur par le versement des intérêts (€)
La Tour Blanche	1 580	- 85	
Saint-Marcel	1 020	- 55	53 920
Saint-Secondin	6 650	467	
La Fibat	1 900	- 102	95 000
Longueil	8 540	600	9 210
Amoures	5 310	373	47 650
Rose des vents	4 100	288	67 530
Saint-Amans Valtoret	5 930	849	23 280
Cheniers	18 250	1 281	
Rouans	9 600	674	23 150

¹ Dans le cas où un parc aurait été mis en service au cours de l'exercice 2025, l'indicateur « Nombre de foyers alimentés » est déterminé à partir de la production réalisée depuis la première injection sur le réseau.

² L'évolution des émissions de CO₂ évitées est avant tout liée à un changement de méthode de calcul. Avec la méthodologie Climate Dividends, la comparaison n'est plus faite avec une centrale thermique «type», mais avec les moyens de production réellement affectés sur le mix électrique. Cette approche conduit à des résultats plus nuancés : nos centrales EnR affichent ainsi des émissions évitées plus faibles, voire négatives, sans que leur production d'électricité renouvelable ou leur contribution à la transition énergétique ne soient remises en cause.

Au-delà de l'évolution du scénario de référence, la méthode Climate Dividends repose sur les facteurs d'émission de l'ADEME pour le photovoltaïque. Les hypothèses choisies, très conservatrices - conduisent à une intensité carbone du photovoltaïque très élevée, ce qui peut, dans certains cas, aboutir à des émissions évitées très faibles, voire négatives. Afin de disposer de données plus représentatives de ses projets, VALOREM prévoit de réaliser ses propres ACV et d'utiliser à terme des facteurs d'émission mieux adaptés à la réalité de ses installations.



Partage de la valeur		
	Département bénéficiaire de la contribution en 2024	Contribution fiscale des EnR versée aux collectivités (M€) ³
La Tour Blanche	24	5
Saint-Marcel	36	7
Saint-Secondin	86	9
La Fibat	31	35
Longueil	76	32
Amoures	34	29
Rose des vents	53	5
Saint-Amans Valtoret	81	13
Cheniers	51	17

³ Actifs et entreprises de la chaîne de valeur / Etude Columbus-SER-2026

Les Projets Eligibles ayant bénéficiés d'une allocation issue de l'émission de juillet 2023 contribuent aux revenus fiscaux des départements dans lesquels ils sont implantés. A noter que les montants précisés dans le tableau ci-dessus correspondent à l'ensemble des contributions fiscales versées aux départements concernés par les énergies renouvelables, y compris celles des parcs VALOREM.

Note d'information : Le rapport d'impact a été construit selon les recommandations de l'ICMA Harmonised Framework for Impact Reporting et plus spécifiquement Suggested Impact Reporting Metrics for Renewable energy and Energy efficiency publié en juin 2023 par l'Impact Reporting Working Group.



CHENIERS ÉNERGIES

Inauguré en février 2025, le parc éolien de CHENIERS Energies est implanté sur les communes de Cheniers et Villers-le-Château dans la Marne. Il vient renforcer le développement éolien local, en s'ajoutant aux installations voisines de Thibie et Germinon, au cœur d'une vaste plaine agricole.

Lors de la construction des 8 éoliennes en 2024, une clause d'insertion sociale a été intégrée au contrat. Celle-ci prévoyait 401 heures dédiées à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail. Au final, ce sont cinq personnes qui ont pu bénéficier de ce dispositif, avec 585 heures réalisées, dépassant largement les objectifs initiaux.

Le Groupe a par la suite fait appel à un dispositif similaire en 2025 pour l'entretien des espaces naturels, dans le cadre de l'exploitation du parc, en recrutant 8 salariés éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, afin de promouvoir la biodiversité, le Groupe VALOREM a créé un espace naturel de 8 300 m², composé de haies et d'une zone boisée, en conformité avec la législation en vigueur. Ce refuge écologique constitue un habitat privilégié pour la faune locale, offrant abri et ressources à de nombreux oiseaux, insectes et petits mammifères. Ce site fait l'objet d'un suivi annuel réalisé par la Fédération Départementale des Chasseurs. En parallèle, 170 arbres fruitiers ont été plantés chez des habitants volontaires de Cheniers et Villers-le-Château, renforçant ainsi l'engagement local en faveur de la nature.

ROUANS ÉNERGIES

Inauguré en juin 2025, le parc éolien de ROUANS Energies se situe dans le Pays de Retz, au sud-ouest de Nantes.

Lors de la construction des 7 éoliennes en 2024, une clause d'insertion sociale a été intégrée au contrat. Celle-ci prévoyait 392 heures dédiées à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail. Au final, ce sont neuf personnes qui ont pu bénéficier de ce dispositif, avec 445 heures réalisées, dépassant là-aussi les objectifs initiaux.

Le parc de ROUANS se distingue également par une innovation financière inédite en France. En 2025, il était l'un des premiers projets à bénéficier d'un Contrat d'Achat Direct d'Énergie Renouvelable (CDAER), signé avec un groupement de sept acheteurs publics rassemblés autour de Nantes Métropole et du Territoire d'Énergie Loire-Atlantique.

Ce contrat de 20 ans permet aux collectivités de s'approvisionner directement en énergie renouvelable locale, tout en sécurisant les revenus du projet en dehors des mécanismes de soutien public classiques.

Ce modèle pionnier ouvre la voie à de nouvelles formes de coopération entre producteurs d'énergies et territoires.



LA TOUR BLANCHE ÉNERGIES

En 2021, le Groupe Valorem inaugurait son premier parc agrivoltaïque en Dordogne, LA TOUR BLANCHE, conjuguant sur une même parcelle de 8.6 hectares production d'électricité verte et activité d'élevage. Les panneaux solaires, dont l'implantation et la hauteur ont été définis en priorité selon les besoins agricoles, permettent de couvrir 9% des besoins électriques du canton, tout en offrant un ombrage naturel à un troupeau de brebis de race Charmoise qui pâture la Ferme du Bon Sens tout au long de l'année.

Ce parc illustre la volonté du Groupe de participer à la transition agroécologique, en sécurisant les revenus des exploitants tout en réduisant leur exposition aux aléas climatiques.

ROSE DES VENTS ÉNERGIES

En novembre dernier, la société de projet ROSE DES VENTS, dont le parc éolien a été mis en service en 2024, a offert 200 arbres fruitiers et d'ornement aux riverains. Cette initiative, initiée conjointement avec la commune, souligne l'engagement du Groupe à vouloir créer un lien durable avec les habitants des territoires qui accueillent ses installations, tout en soutenant la biodiversité locale.

